ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Programme Codofil, séjour en Louisiane d'enseignants

Note d'information du 12/11/2026 relative au Programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
DRAREIC
Affaire suivie par Juliette TORRES
Tél : 06.13.71.69.72
Mél : juliette.torres@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Mesdames et Monsieur les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les responsables de réseaux de l'enseignement privé

Référence :

- *Note de service du 06-7-2026 relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2027-2028, publiée au BOEN n° 30 du 23-7-2026*

La présente note informe sur le programme Codofil, dispositif de France Éducation international (FEi) qui permet aux enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et aux professeurs de français langue étrangère (FLE) d'enseigner le français ou en français en Louisiane pendant une année scolaire.

Ce programme s'adresse aux enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté (deux années en plus de l'année de stage pour les titulaires et trois années d'expérience à temps plein pour les contractuels) et aux professeurs de FLE justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

Il est à noter que, pour les enseignants de langues du second degré, les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de *French Language Acquisition (FLA)* ouverts au niveau *Middle School*.

Vous trouverez, dans la note de service du 6 juillet 2026 citée en référence, plus de détails concernant le calendrier et les procédures.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes :
https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/partir-enseigner-le-francais-en-louisiane-codofil.
Les avis hiérarchiques seront saisis jusqu'au 18 décembre 2026 (IEN puis IA-DASEN dans le premier degré ; chef d'établissement, corps d'inspection puis DRAREIC dans le second degré). Les candidats devront valider leur dossier au plus tard le 17 janvier 2027.

Les IEN et les chefs d'établissements sont priés de bien vouloir diffuser cette information auprès des professeurs des écoles ou enseignants du second degré, placés sous leur autorité.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements (PESPEE)

Charles NAÏM